

THAL-Infos

N°24

juin 2008
N°24
juin 2008



Téléphone : 03 88 91 27 80
Fax : 03 88 91 27 80
@ mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

Sommaire :

Le mot du Maire	p.3
Les travaux de vos élus	p.4
Les finances communales	p.7
Visite thématique en forêt	p.11
Les chantiers en cours et à venir :	
- le captage des eaux pluviales	p.13
- la forge	p.14
- le fleurissement	p.15
Les évènements de la commune :	
- la fête des aînés	p.16
- la cérémonie du 8 mai	p.17
- le feu de la St Jean	p.17
Les échos de la vie associative :	
- le vestiaire du club de foot	p.18
- les sorties pédestres	p.18
- le badminton à Thal	p.19
Cela s'est passé à Thal :	
- expo habitat	p.20
- exposition féline	p.20
La salle Jeanne d'Arc	p.21
Le mot des écoliers	
- les maternelles	p.22
- le CP & le CE1	p.23
La page des Jeunes	p.24
La bibliothèque	p.25
Infos pratiques, adresses utiles	
- prévention du cancer	p.26
- subvention sauvegarde du patrimoine	p.27
- infos en vrac	p.29
- infos pratiques été 2008	p.31
- numéros utiles	p.32

Publication

Dépôt légal
Juin 2008

Directeur de publication
Le Maire de Thal-Marmoutier

La rédaction remercie toutes les
personnes qui ont contribué à la
réalisation de ce bulletin
communal pour :

la rédaction d'articles,
les images...





Le mot du maire

Chères Thaloises et Thalois,

Je tiens tout d'abord, au nom du Conseil Municipal nouvellement élu, à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections des 9 et 16 mars 2008.

L'équipe que j'ai eu le plaisir de constituer est novice en matière de gestion municipale à une exception près, par contre ses membres sont dotés de compétences diverses et complémentaires, ce qui constitue une grande richesse et une chance pour un Maire dont c'est également une première expérience.

Toute compétence a besoin d'être valorisée et encouragée. Qu'un conseiller (ère) soit adjoint(e) ou non, son action, sa contribution à l'amélioration de la vie communale, mérite d'être reconnue. Ainsi, elle ou il se sentira impliqué et sa motivation restera intacte.

C'est dans cet esprit que je compte mener le mandat que vous m'avez confié.

Je voudrais dire à nos concitoyens que des investissements

conséquents nous attendent : la rénovation de la cuisine de la salle Jeanne d'Arc, qui passe peut-être par une restructuration du bâtiment du Mille Club, la réfection de la voirie des Chalets du Géroldseck après la mise en place de l'assainissement (2008/2009) et le renforcement du réseau d'eau potable ainsi que la réfection de la route entre St Gall et Haegen. J'espère également pouvoir m'appuyer sur une dynamique associative à travers diverses propositions d'activités (gymnastique douce, gungelstub, sorties pédestres, cours d'alsacien...). Ces activités, nous souhaitons les mettre progressivement en oeuvre à partir de la mi-septembre 2008. Mais la réussite de ces propositions dépendra de vous, de votre mobilisation. Je ne voudrais pas oublier les jeunes que nous consulterons et que nous écouterons. Avec eux nous élaborerons un programme qui tienne compte de leurs attentes.

Vaste chantier me direz vous, mais nous voulons rester fidèle à notre slogan de campagne :
« Dynamisme et Proximité ».

Jean Claude Distel

Les travaux de vos élus

4 janvier 2008 sous la présidence du Maire Mario DI LIBERATORE

- Approbation du programme et des devis pour les travaux forestiers
- Acquisition de différentes parcelles pour l'élargissement de voiries
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Avis sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Région de Saverne

18 février 2008 sous la présidence du Maire Mario DI LIBERATORE

- Approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion de l'exercice 2007
- Autorisation au Maire d'exécuter les travaux de la 2^e tranche de la fontaine de St Gall, avant vote du budget
- Acquisition de différentes parcelles pour l'élargissement de voiries

21 mars 2008 sous la présidence du Maire Jean-Claude DISTEL

- Installation du Nouveau Conseil Municipal
- Election du Maire : M. Jean-Claude DISTEL
- Fixation du nombre d'adjoints : 4
- Election des adjoints :
 - 1^{er} adjoint : M. LOTZ Pierre
 - 2^e adjoint : M. LEHMANN Rémy
 - 3^e adjoint : M. VOLKRINGER Pierre
 - 4^e adjointe : Mme SCHOEPF Mylène



Le Maire et les adjoints ont tous été élus par 14 voix pour et 1 blanc

26 mars 2008

- Délégations au maire
- Désignation des représentants de la commune auprès des EPCI et Associations :

	Titulaire	Suppléant
Communauté de Communes de la Région de Saverne	Jean-Claude DISTEL	Rémy LEHMANN
Syndicat d'eau potable de la Région de Saverne-Marmoutier	Vincent MORGENTHALER	
Syndicat d'assainissement de la Région de Saverne-Zorn-Mossel	Pierre VOLKRINGER Jean-Claude DISTEL	Vincent MORGENTHALER Pétélo LOTOLOLUA

	Titulaire	Suppléant
Syndicat 1^{er} cycle	Rémy LEHMANN	
SIVU Haegothal	Rémy LEHMANN	Franceline FISCHER
	Mylène SCHOEPF	Jean-François PASTOR
	Josiane BRAUN	
SAGEECE du Bassin de la Zorn (schéma d'aménagement de gestion et d'entretien écologique des cours d'eau)	Jean-Claude DISTEL	Vincent MORGENTHALER
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Haute Zorn	Pierre LOTZ	Vincent MORGENTHALER

Conseil d'administration de l'Association de gestion de la salle Jeanne d'Arc	Pierre LOTZ
	Jean-François PASTOR
	Mylène SCHOEPF
	Vincent HOFF
	Gilberte SCHAEFER
	Olivier SCHNEIDER
	Jean-Claude DISTEL

- Délégations diverses :

Délégué Défense	Pierre LOTZ
Correspondant pandémie grippale	Franceline FISCHER
Référent tourisme	Josiane BRAUN
Délégué Comité de pilotage Com'ette	Malou OBERLE

- **Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux**

Extrait in extenso de la délibération :

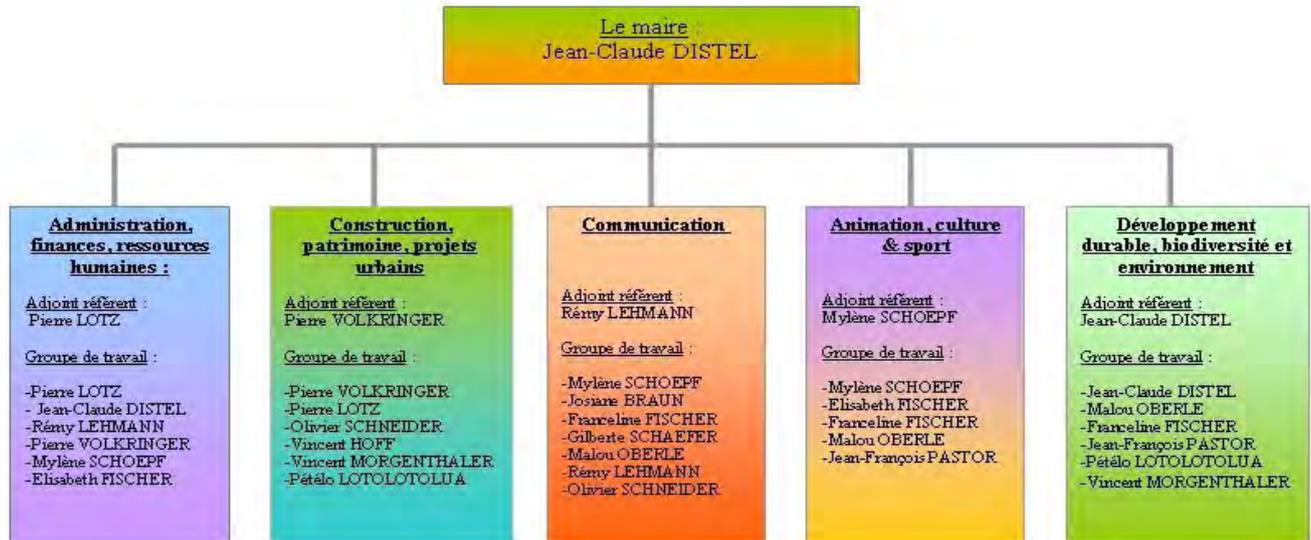
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Le Maire précise que selon l'article L.2123-24-1 du CGCT les conseillers municipaux peuvent bénéficier d'une indemnité en cette seule qualité (maximum de 6% de l'indice 1015) pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal.

*Cette attribution doit s'accompagner d'une diminution équivalente des indemnités allouées au maire et aux adjoints afin de ne pas dépasser le montant maximum de l'enveloppe budgétaire pouvant leur être consacrée. Ladite enveloppe, pour un maire et quatre adjoints d'une commune de 500 à 1000 habitants, s'élève à 64 % de l'indice brut 1015. **Toutefois, M. le Maire propose que la création du 4^e poste d'adjoint et l'élargissement de l'indemnité aux conseillers municipaux n'entraînent en aucun cas un dépassement du plafond global de 55,75 % alloué précédemment au titre des indemnités du maire et de trois adjoints.***

Les indemnités sont fixées comme suit :

Le Maire percevra 20,50%, les 4 adjoints 5% et tous les conseillers municipaux 1,50% soit un total de 55,5% de l'indice brut 1015.

- **Adhésion au GIHP** (groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques)
- Renouvellement de la convention dans le cadre du transport collectif des personnes handicapées
- **Création des Commissions municipales**



Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007

Excédent du résultat d'exploitation 2007	159 918,81 €
Virement à la section d'investissement 2008	109 918,00 €
Affectation à l'excédent reporté	50 000,81 €

Fixation des taux d'imposition 2008

	2006	2007	Taux votés pour 2008	Bases notifiées 2008	Produit résultant
Taxe d'habitation (TH)	13,00%	13,00%	13,00%	593 200 €	77 116 €
Taxe foncière bâti (TFB)	14,45%	14,45%	14,45%	440 000 €	63 580 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	52,85%	52,85%	52,85%	8 100 €	4 281 €
	TOTAL				144 977 €

Subvention exceptionnelle pour l'ASC BROTSCH

Attribution d'une subvention supplémentaire de 1.670 Euros pour participation aux frais d'aménagement du local du terrain de football de THAL (soit au total 2.000 Euros pour l'année 2008)

Budget primitif 2008

Fonctionnement : Dépenses /Recettes	433.175 €
Investissement : Dépenses/Recettes	215.680 €

2 juin 2008

- Instauration d'une enveloppe budgétaire pour la formation des élus (conformément à l'article L. 2123-12 du CGCT) d'un montant égal à 1 % du montant des indemnités des élus
- Adhésion à l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle
- Mise en place de prestations sociales obligatoires pour le personnel communal (conformément à la loi du 19 février 2007) via un prestataire de services d'action sociale.

Les finances communales

Pierre LOTZ, 1^{re} adjoint, chargé des finances

Lors de sa séance du 3 avril dernier, le Conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2008, première année de gestion de la nouvelle municipalité issue des élections de mars 2008, présidée par Mr Jean-Claude DISTEL.

Préparé et approuvé par le Conseil municipal, le budget est **l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée**. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le Conseil municipal.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le **Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget**, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en **deux parties** :

- une section de **fonctionnement**,
- et une section d'**investissement**.

Chacune de ces sections doit être **présentée en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Et maintenant, venons-en aux « chiffres » et examinons comment se présente le budget pour l'année 2008 de notre commune.

I. La section de fonctionnement

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante et régulière de la commune**, celles qui reviennent chaque année.

Au titre des **dépenses**, il s'agit, par exemple, des dépenses nécessaires au **fonctionnement des services de la commune**, les prestations de services extérieurs comme les **charges d'entretien**, les autres charges de gestion courante, le paiement des **intérêts des emprunts**.

En **recettes**, on trouve essentiellement les produits locaux, les recettes fiscales provenant des **impôts directs locaux** (TH, TP, TF), les **dotations de l'État** comme la dotation globale de fonctionnement et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au **remboursement du capital emprunté** par la collectivité, le surplus constituant de **l'autofinancement** qui permettra de financer les investissements prévus par la commune.

Sous une réserve (voir ci-après le § « Dépenses »), le **budget de fonctionnement pour l'année 2008 se caractérise par sa stabilité**.

1° Les recettes

Outre le report sur l'année 2008 d'une fraction de l'excédent budgétaire de 2007 (pour un montant de 50 000 €), les grandes catégories de recettes de notre commune sont les suivantes :

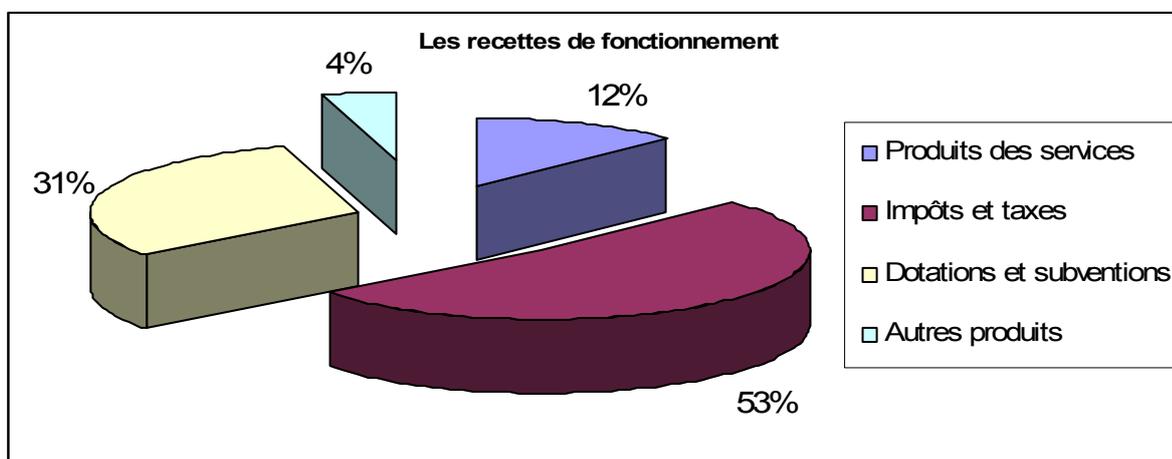
- **Produits des services, domaine et ventes diverses : 47 226 €**, dont, pour l'essentiel :
 - Coupes de bois dans la forêt communale : **38 000 €** ;
 - Redevances d'occupation du domaine public communal (pylônes EDF, ...) : 4 300€ ;
 - Refacturation de charges de collectivités rattachées : 5 000 €.
- **Impôts et taxes : 198 259 €**, dont :
 - Impôts locaux (Taxe d'habitation et taxes foncières bâtie et non bâtie) : **144 977 €** ;
 - Reversement fiscalité COM COM (se substituant à la taxe professionnelle du fait de l'institution de la « taxe professionnelle unique ») : **43 282 €** ;
 - Taxe sur électricité : 10 000 €.

Précisons que le conseil municipal a décidé de **maintenir inchangés les taux de nos impôts locaux pour l'année 2008.**

- **Dotations, subventions et participations : 118 980 €**

Il s'agit pour l'essentiel de dotations versées par l'Etat, dont :

- Dotation forfaitaire de fonctionnement : **84 049 €** ;
 - Autres dotations (de solidarité rurale, ...) : 17 500 € ;
 - Dotation départementale et compensation d'exonérations diverses : 17 500 €.
- **Autres produits de gestion courante** (location d'appartements – mairie et école de St Gall) et location du droit de chasse : 17 000 €.



Au total, le **montant global des recettes** du budget de fonctionnement s'établit à **433 175 €**.

2° Les dépenses

Au titre des dépenses de fonctionnement, le **recrutement**, en fin de mandat, par l'ancienne municipalité, d'un **deuxième ouvrier communal** se traduit par une **dépense supplémentaire de près de 30 000 €** (charges sociales comprises), diminuant d'autant les capacités d'investissement de notre commune.

Pour le surplus, les dépenses de notre commune au titre du budget de fonctionnement **restent stables**, les principales rubriques concernées étant les suivantes :

- **Charges à caractère général : 143 729 €**, dont :
 - Eau, électricité, combustibles, ... : 32 000 € ;
 - Fournitures d'entretien, équipement et voirie : 12 500 € ;
 - Bibliothèque (remplacement et achat de nouveaux livres) : 2 000 € ;
 - Entretien des bâtiments, des matériels et de la voirie : 30 000 € ;
 - Entretien et frais de coupe dans la forêt communale : 37 000 €.
- **Charges de personnel et frais assimilés : 109 400 €**

Il s'agit des rémunérations et charges sociales dues au titre de l'emploi de notre personnel communal (2 ouvriers communaux, la secrétaire de mairie et le personnel d'entretien).

- **Autres charges de gestion courante : 101 870 €**

Ces charges concernent pour l'essentiel :

- les indemnités des élus (et charges sociales), dont le montant, inchangé par rapport à l'année 2007 malgré la création d'un poste de 4^{ème} adjoint, est de 30 200 € ;
- les contributions aux organismes de regroupement (SIVU-écoles, SDIS-pompiers, ...) : 52 000 € ;
- les subventions accordées à divers organismes (clubs sportifs, pompiers, ...) : 6 000€.

- **Charges financières : 13 276 €**

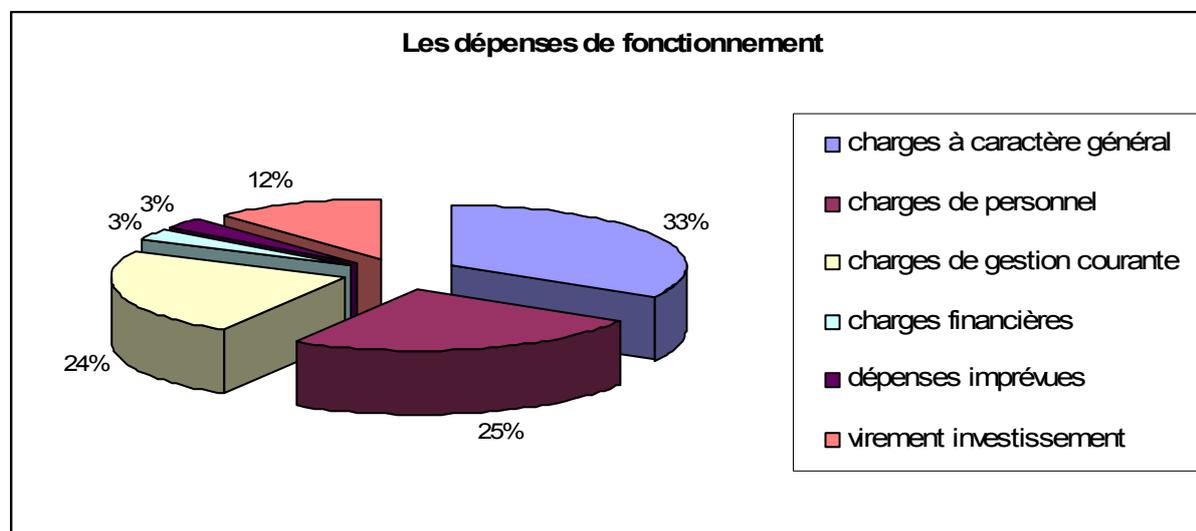
Il s'agit des intérêts des emprunts contractés en son temps pour la construction de la salle communale, pour les travaux de voirie..

- **Dépenses imprévues : 12 840 €**

Ce montant correspond à des dépenses non encore prévues, mais qui peuvent survenir en cours d'année.

- **Virement à la section d'investissement : 51 000 €**

Cet excédent dégagé dans la section de fonctionnement est d'ores et déjà affecté à la section d'investissement.



II. La section d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine, comme les dépenses concernant le **remboursement des capitaux empruntés**, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (ex. : mise aux normes de la cuisine de la salle Jeanne d'Arc). Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement, comme par exemple les subventions d'investissement, la dotation globale d'équipement (DGE), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

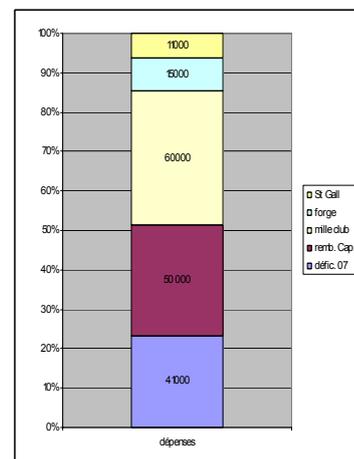
Avant de prendre des **décisions importantes engageant pour une longue durée les finances de la commune**, il importait à la nouvelle municipalité de **faire le point** des investissements en cours et de **réfléchir aux investissements nouveaux** à réaliser.

C'est pourquoi, cette première année, le budget investissement est plus un budget de « gestion » et « d'étude » des nouveaux investissements susceptibles d'améliorer le « mieux-vivre » de nos concitoyens.

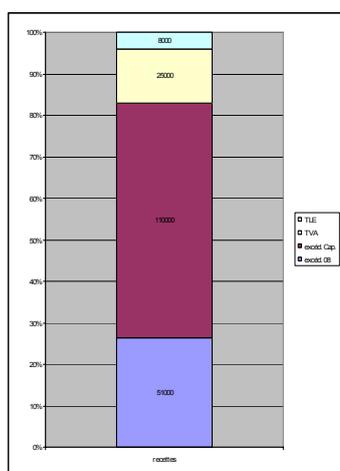
Et pour parler « chiffres », le budget investissement pour l'année 2008 se présente, dans ses grandes lignes, de la façon suivante :

1° Dépenses

- Report du déficit d'investissement 2007 : 41 000 € ;
- Remboursement du capital des emprunts en cours : 50 000 € ;
- Nouvelles dépenses d'investissement prévues :
 - Agrandissement du « Mille-club » et mise aux normes de la cuisine de la salle Jeanne d'Arc : 60 000 € ;
 - Mise en sécurité de l'ancienne « Forge », acquise à l'euro symbolique par l'ancienne municipalité : 15 000 € ;
 - Aménagement de l'école de St Gall, actuellement désaffectée : 11 000 €.



2° Recettes



- Virement de l'excédent prévisionnel du budget de fonctionnement 2008 : 51 000 € ;
- Excédent capitalisé du budget de fonctionnement des années antérieures à 2008 : 110 000 € ;
- Fonds de compensation de la TVA (Remboursement de la TVA acquittée au titre des investissements réalisés en 2007) : 25 000 € ;
- Produit de la taxe locale d'équipement perçue au titre des constructions nouvelles : 8 000 €.

Pour conclure, je reconnais que cette présentation des finances de votre commune n'a pu être que **brève**. Mais je rappelle que les séances du Conseil municipal sont **publiques** et que rien n'empêche nos concitoyens que cette question intéresse plus spécialement, en

application de notre devise « dynamisme et proximité », de **me contacter** au bureau de la mairie (en prenant rendez-vous au préalable).

Visite thématique en forêt communale.



Dimanche 4 mai, l'ensemble des conseillers municipaux, accompagnés de leurs conjoints, de leurs enfants et de leur chien tenu en laisse, sont allés visiter la forêt communale de THAL.

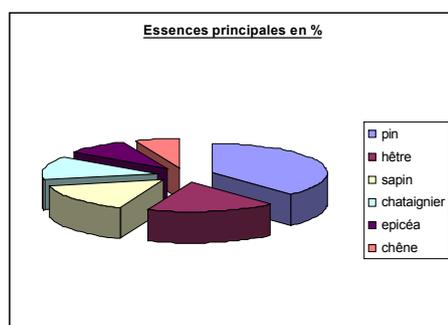
Guidé par le garde forestier Claude Loeffler, celui-ci leur a apporté et fourni tous les renseignements et toutes les explications nécessaires à une bonne gestion de ce patrimoine naturel.

La forêt de Thal occupe une superficie de 92 ha qui se répartissent comme suit 7,5 ha sur le ban communal de Thal (Erbholtz) et 84,5ha sur celui de Haegen.

Un plan de gestion élaboré en 2004 par l'ONF court sur une durée de 20 ans. Il apparaît que les résineux seraient trop nombreux (pin, sapin et épicéa) et qu'il faudrait privilégier les feuillus (hêtres, chênes...).

Tous les ans, il est possible d'exploiter 550 m³. Malheureusement, les revenus générés par le produit de la vente sont absorbés en grande partie par les frais d'entretien et d'exploitation de la forêt. Une particularité : 2,23 ha sont classés en site à intérêt paysager du côté du rocher du Brotsch pour la singularité des silhouettes des arbres et, à aucun moment, la main de l'homme n'y interviendra, seule la nature agira.

Sachons profiter de cette richesse naturelle, tout en la respectant et en la préservant.



pin	hêtre	sapin	châtaignier	épicéa	chêne
38%	18%	16%	13%	9%	6%





Office National des Forêts

D.T. ALSACE
Agence de SAVERNE

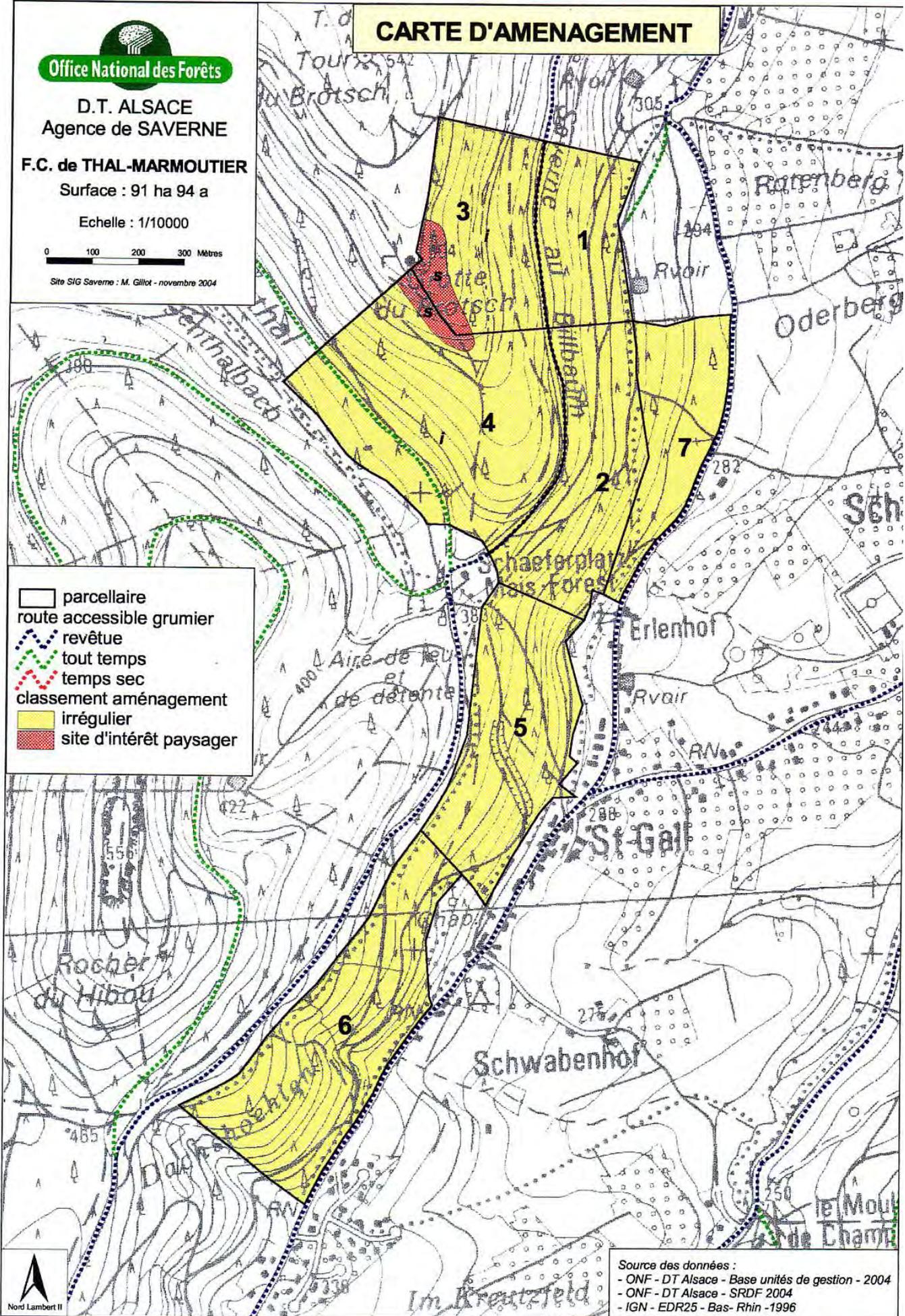
F.C. de THAL-MARMOUTIER
Surface : 91 ha 94 a

Echelle : 1/10000

0 100 200 300 Mètres

Site SIG Saverne : M. Gillet - novembre 2004

CARTE D'AMENAGEMENT



- parcellaire
- route accessible grumier
- revêtue
- tout temps
- temps sec
- classement aménagement
- irrégulier
- site d'intérêt paysager

Source des données :
 - ONF - DT Alsace - Base unités de gestion - 2004
 - ONF - DT Alsace - SRDF 2004
 - IGN - EDR25 - Bas-Rhin -1996



Les travaux en cours...

Le captage des eaux pluviales.



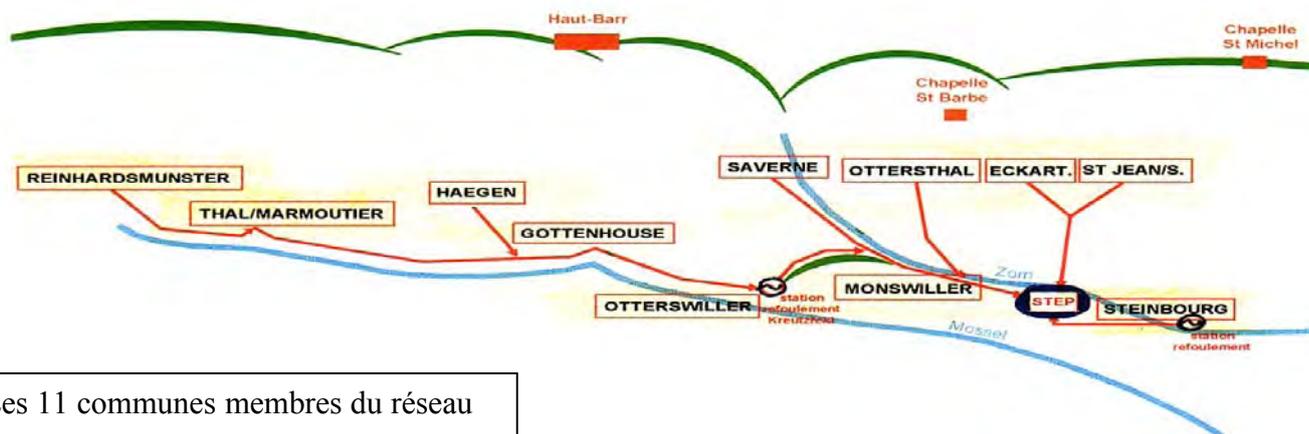
C'est le printemps, le nouveau Conseil municipal est à peine installé et voilà que fleurissent des travaux aux quatre coins de Thal. Des feux rouges se mettent en place, un nouveau plan de circulation est-il à l'étude ???

Rassurez-vous, ces travaux sont menés sous l'égide du Syndicat d'Assainissement de la Région de Saverne-Zorn-Mosel dont la mission essentielle consiste en la collecte et le traitement des eaux usées ménagères et industrielles. Il regroupe 11 communes membres totalisant 21 000 habitants.

L'ensemble des travaux à réaliser découle d'une étude diagnostique d'assainissement réalisée en 2005 où l'ensemble des réseaux a été modélisé. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration, mais également de protéger les milieux naturels.

L'objectif des travaux menés sur Thal consiste à éliminer les eaux claires (sources, ruissellement...) afin d'amener celles-ci directement aux cours d'eau naturels, le Mosselbach, et d'augmenter ainsi le rendement de la station d'épuration. Le débit traité est de 7 900 m³/jour par temps sec et de 17 000 m³/jour par temps de pluie.

La municipalité a profité de ces travaux pour procéder à la pose de fourreaux en prévision de travaux d'éclairage public et a entrepris des travaux de remblayage au niveau de l'atelier municipal. Ces travaux perturbent sans doute votre vie quotidienne et créent des désagréments, mais il ne s'agit que d'une affaire de quelques semaines. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre faculté d'adaptation.



Les 11 communes membres du réseau

La forge

Patrimoine: il reste une énigme, la forge de Thal-Marmoutier



Thal Marmoutier peut s'enorgueillir de son patrimoine acquis au fil des siècles. Témoignages encore présents de notre histoire, des modes de vie de nos aînés et de nos ancêtres, ces monuments nous ramènent très loin, jusqu'à la création du village au 12^{ème} siècle par les moines de l'abbaye de Marmoutier possession des Géroldseck.

Outre les anciennes fermes, les vieilles scieries avec roue à aubes, les anciens moulins, la maison mère des petites sœurs de Saint François d'Assise et le petit manoir Louis XV, il foisonne dans nos rues quelques vestiges avec lesquels il est bon de se laisser aller à la curiosité.

En premier lieu, notre église date du 17^{ème} siècle et permet à son aîné le clocher roman du 12^{ème} siècle de s'élever à la hauteur qu'il mérite. A ses côtés, restée en bas mais toujours bienveillante, la croix qui plus jeune d'un siècle que son voisin le clocher, vient à peine d'être rénovée.

Les 17^{ème} et 18^{ème} siècles furent également prolifiques avec la création de la chapelle de Saint Gall : reliques de Saint Gall, calvaire du 17^{ème} et autel baroque du 18^{ème}.

Cependant, il reste une énigme historique encore non résolue : la forge de Thal Marmoutier !

Quelle peut être l'histoire de ce vieux bâtiment qui fait l'angle de la rue Ballerich et de la rue du Couvent ? Quels souvenirs cette bâtisse, qui porte l'usure des années, peut elle nous révéler sur notre village ? Certes, elle semble en bien mauvais état, mais nous le savons bien, ses fondateurs ont pris soin de l'édifier de la meilleure façon qui soit : du savoir-faire et de l'âme pour une longévité optimale ! Pour preuve, elle tient toujours sur ses magnifiques murs montés en pierres de taille. Cédée à la commune par des résidents thalois, il nous est impossible de rester insensible au devenir de cette forge.

Aussi, fidèles à notre volonté de rester à votre écoute et de réfléchir ensemble à notre village, nous vous invitons à nous apporter toute information qui permettra de retracer l'histoire de notre forge, et toute idée de réhabilitation qui vous semblerait judicieuse et valorisante pour notre village.

Mesdames et Messieurs, à vos mémoires et à vos plumes.



Le fleurissement

Comme vous avez pu le constater, les ouvriers communaux ont procédé à la mise en place des fleurs et autres plantes afin de contribuer à l'embellissement de notre commune.

Nous avons parlé lors de la campagne des municipales du fleurissement solidaire. Nous tenons ici à remercier toutes les personnes qui ont accepté de donner de leur temps, mais aussi de leur argent (l'eau a un coût) pour prendre soin des massifs ou jardinières à proximité de chez eux.

La contribution ainsi apportée par nos concitoyens dégagera du temps pour nos deux ouvriers communaux et leur permettra de s'occuper d'autres tâches.

Enfin, nous demandons aux parents et aux personnels enseignants de bien vouloir sensibiliser nos jeunes au respect de ces plantations, car il s'agit de nos impôts et des vôtres.

D'avance, nous vous remercions pour le message que vous voudrez bien faire passer.



C'est interdit !!!



De nombreux habitants de Thal, et vos élus, ont le souci de rendre notre cadre de vie le plus agréable possible. Tout le monde parle aujourd'hui de « Développement Durable », alors évitons la "biodispersion", ce qui veut dire que **toute décharge sauvage est interdite sur notre commune** (branches , gazon, et tout autre matériau ...) entre autre à côté de l'atelier municipal et des 2 dépôts de verres.

Les pêcheurs constatent avec regret que certains riverains en bordure du Mosselbach déposent leur tonte de pelouse et autres déchets végétaux sur les berges. Ainsi, quand le débit augmente la rivière l'emporte.

Préservez le Mosselbach et fabriquons du compost à partir de nos tontes de pelouse. Amenons tous nos déchets à la déchetterie du SICTOM à SAVERNE.

Heures d'ouverture de la déchetterie du Sictom de Saverne

Du Mardi au Vendredi de 13h à 18h

Le Lundi et Samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h

Les villageois de Thal-Marmoutier bénéficient d'un accès gratuit à cette déchetterie

Fête des Aînés 2008



La fête des aînés vient de s'achever .Tout est rangé.
Que reste-t-il de cette journée ? De quoi se souviendra-t-on ?

- des belles fleurs sur les tables ?
- de la disposition des tables ?
- du bon repas ?
- des bonnes blagues ?
- des musiciens qui chantaient en alsacien ?
- du maire qui parlait en français ?



Moi, je m'en souviendrai longtemps :

- j'ai vu, des personnes âgées en forme,
- j'ai vu, des personnes âgées souriantes,
- j'ai vu, des personnes âgées contentes d'être là,
- j'ai vu, des personnes âgées avec un bon appétit.



Des personnes qui ne connaissaient que mon prénom et qui ne m'avaient jamais parlé ;
aujourd'hui c'est fait !

Des personnes qui sont venues vers moi avec leur spontanéité ; je les remercie toutes et
aujourd'hui je connais au moins 20 personnes de plus que hier !

Des personnes, qui souhaitaient transmettre, à toute l'équipe, leur satisfaction : pour leur
gentillesse, leur rigueur, leur disponibilité et leur dynamisme !

Que tous ces petits rosiers vous permettent de vous souvenir longtemps de cette journée.

Merci à vous tous pour votre présence !

Malou



Le 8 mai

Pour la commémoration du 63^{ème} anniversaire du 8 mai 1945, le maire et le conseil municipal avaient convié la population à la cérémonie



devant le monument aux morts. Devant une assistance nombreuse et en présence de Raymond Jochem, Président du Souvenir français du canton de Marmoutier, de son porte drapeau André Demay, des sapeurs pompiers, de sa clique et du porte drapeau Rémy Waeckel ainsi que de la chorale, le Maire, Jean Claude Distel, lut, avec beaucoup d'émotion, le message de Jean Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants.

Le Maire évoqua ensuite les épreuves endurées par les Alsaciens et les Mosellans. Une minute de silence fut observée en mémoire des soldats de la commune morts pour la France. A l'issue de la cérémonie, le maire invita l'assemblée au verre de l'amitié.



Le feu de la St Jean



C'est le 21 juin 2008 que s'est tenu le traditionnel feu de la St Jean. Cette année, la date coïncidait avec la fête de la musique et les organisateurs pouvaient s'interroger sur la fréquentation, compte tenue des manifestations organisées à Saverne et environs.

Malgré cet handicap, un public nombreux s'était déplacé, ce qui témoigne que ce feu de la St Jean fait partie des valeurs sûres du village.

Cette année encore, les membres de l'ASC Brotsch et le nouveau conseil municipal ont joué le jeu. La mise à disposition par la mairie des deux ouvriers communaux, qui une dizaine de jours durant, ont travaillé en forêt pour rassembler le bois nécessaire à l'édification du bûcher et les entreprises Hopfner, Brill, Sali et Wintzerith Mathieu ont largement contribué à sa mise en place et chacun a pu mesurer l'aide apportée.

Cette année les organisateurs avaient retenu le thème des jeux olympiques avec une pagode, surmontée des cinq anneaux olympiques.

Vers 23 heures jaillirent les premières flammes du haut du bûcher, que les pompiers surveillaient avec beaucoup de professionnalisme, l'arrosant à la base afin de maîtriser l'embrasement et faire ainsi durer le spectacle. Un œil averti avait trouvé sa hauteur exacte à savoir : 18,09 mètres. C'est au son de l'orchestre Neptune que la soirée s'est prolongée jusque tard dans la nuit, au milieu des crépitements des flammes.



Les échos de la vie associative

Inauguration du vestiaire du Club house de l'ASC Brotsch



C'est une sympathique cérémonie d'inauguration qui a réuni les footballeurs, les dirigeants et les représentants des différentes municipalités. Les nombreux invités ont été impressionnés par la qualité du travail accompli. En effet, l'ancien club house a été entièrement rénové, du sol au plafond.

Marc Schall, le président de l'ASC Brotsch, n'a pas manqué de rappeler dans son allocution, que ces travaux, entrepris en septembre 2007, n'ont pu se réaliser que grâce aux nombreux bénévoles, joueurs et membres du comité, qui ont totalisé plus de 1 200 heures de travail, tous les corps de métier ayant été mis à contribution. Il remercia aussi les différentes municipalités qui ont participé au financement de ce projet à hauteur de 6 200 €. Parmi les personnalités présentes, le président de la ligue d'Alsace de football, Gilbert Schneider, s'est empressé de féliciter chaleureusement tous les membres de l'ASC Brotsch pour le travail accompli, tout en relevant l'importance des bénévoles qui jouent un rôle social important dans la société actuelle en transmettant à de nombreux jeunes des valeurs éducatives à travers les activités sportives.

Souhaitons bon vent et réussite sportive à tous ces jeunes qui utiliseront dorénavant ces nouvelles installations.

Sorties pédestres; promenades ou balades ?



Notre ami Pierre Volkringer se promène tous les mardis après-midi seul.....ou accompagné.....on peut se joindre à lui.

Ses balades sont instructives, les parcours surprenants

Il nous emmène sur le sentier des sculptures près d'Eigenthal, un vrai régal pour les yeux ! Il faut aller voir le rocher Pils au pays de Dabo et ne pas oublier le Rocher du Calice dans le massif du Romelstein !

La durée des promenades varie entre 2 et 3 heures. Il suffit d'une bonne paire de chaussures, une gourde remplie et un vêtement en cas de changement de météo ! Notre marcheur émérite s'adapte au rythme des personnes qui l'accompagnent.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez contacter Pierre au : 03 88 70 86 71.

Les personnes se retrouvent devant chez lui, au 10 Rue du Hirschberg !

Le Badminton club de Thal Marmoutier

Petit bilan de la saison 2007-2008, Le Badminton -Club termine la saison avec plus de 70 licenciés :

- Une vingtaine de jeunes joueurs entre 10 et 15 ans s'entraînent le lundi soir, 5 ont participé au circuit jeunes.
- Une vingtaine de compétiteurs, répartis en 3 équipes, ont évolué en Championnat Départemental.

Pour voir les résultats des 3 équipes, rendez-vous sur le site Internet du club : <http://www.bcthal.org/>

- Une bonne vingtaine de personnes se retrouvent le vendredi soir en formule « loisirs ». N'hésitez pas à venir faire un essai dans la bonne humeur et la convivialité. Le badminton est un sport accessible à tous.

Rappel des créneaux horaires:

- **lundi 18h30-20h** : jeunes
- **lundi 20h-23h** : compétiteurs
- **mardi 20h-23h** : créneau loisirs
- **vendredi 20h-23h** : match de compétition et créneau loisirs.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

<http://www.bcthal.org/>

ou par téléphone au 03 88 71 17 67

THAL-MARMOUTIER

Le Badminton Club de Thal-Marmoutier
vous invite



Salle Jeanne d'Arc
GRAND BAL

19h00 : tartes flambées
23h30 : feu d'artifice

Tombola
Buffet
Buvette

DIMANCHE
13
JUILLET

Impressum par le Badminton Club de Thal

Le Badminton Club de Thal sera heureux de vous accueillir à l'occasion du traditionnel bal du 13 Juillet.

La collecte des lots de tombola se fera à partir du Mardi 1er Juillet 2008.



Cela s'est passé à Thal

Expo de l'habitat: 2^e édition



Après le vif succès remporté en 2007, les artisans ont souhaité réitérer leur manifestation les 5 et 6 avril 2008. Comme l'année précédente, les stands attrayants témoignaient du savoir-faire des organisateurs.

Nombreux furent à nouveau les visiteurs désireux de recueillir une idée, un conseil judicieux pour leur projet d'équipement, de rénovation ou de construction auprès des spécialistes des différentes entreprises présentes :

ALSARENOV	Petite maçonnerie – plafond tendu	THAL-MARMOUTIER
C.E.W.	Bureau d'études pour plans et assistance technique en bâtiment	DUNTZENHEIM
DOMIAL	Electroménager	REINHARDSMUNSTER
EHRHART Rémy	Pavage	THAL-MARMOUTIER
HALLER Christian	Carrelage	MONSWILLER
HIEBLER	Ebénisterie	HAEGEN
HOPFNER Charpente	Charpente en bois	THAL-MARMOUTIER
MICRO HELP	Informatique	INGWILLER
OBERLE Rémy	Tondeuse	THAL-MARMOUTIER
OXYGEN Fermetures	Portes et fenêtres en PVC	STILL
SCHMITT	Quincaillerie	REINHARDSMUNSTER
TUGEND	Peinture	SCHWEIGHOUSE SUR MODER
VIELEC Sarl	Electricité	MONSWILLER
WERLE Sarl	Couverture zinguerie	STEINBOURG



Exposition féline : 1^{ère} édition.

C'est par une belle journée du mois d'avril, le 13, que notre association a organisé en votre commune son exposition féline. Cette dernière a rassemblé plus de 170 félins qui sont venus se faire admirer du public et ont participé à un concours international sous le regard vigilant des 6 juges internationaux.

Nous remercions vivement l'association de la salle Jeanne d'Arc pour sa gentillesse et aussi la mairie de Thal-Marmoutier pour son accueil.

Les persans tout ronds dans leurs somptueuses robes longues, les longilignes siamois et orientaux, les bleus russe, les chartreux, les bengals (mini panthères), les flegmatiques sacre de birmanie, le majestueux maine moon et l'espiègle abyssin et de nombreuses autres races de nos minous adorés s'étaient donc retrouvés pour votre plaisir et le nôtre en votre commune.

Merci à tous, chats, exposants, visiteurs et membres de l'association Jeanne d'Arc et mairie d'avoir œuvré pour cette réussite.



Comte Sylvie, 5, rue de Champagne
67100 Strasbourg 03 88 40 10 42
cerclefelin@yahoo.fr

Salle Jeanne d'Arc

Nouveau Comité



Petit rappel : c'est en 1990 que le conseil municipal, sous la houlette de M. Antoine Hertschuh, décide de se lancer dans cette construction.

La petite salle : « le Mille Club » existe depuis 1970 déjà.

Une équipe de bénévoles a pris en charge divers travaux de peinture, la mise en place de la cuisine etc.....

En 1992 s'achèvent les travaux et l'inauguration aura lieu la même année.

Aujourd'hui, cette salle rend d'innombrables services :

- elle abrite notre bibliothèque
- elle permet à de nombreux jeunes de pratiquer des sports
- elle rend service à différentes associations qui s'y réunissent
- elle propose ses salles pour des réunions de famille
- elle permet à différents groupes de se retrouver
- elle accueille les scolaires
- etc.....

Trois présidents se sont succédés à la tête de l'ASSOCIATION SALLE JEANNE D'ARC :
Patrick Distel, Othon Soudier et Monique Schwartz.

Depuis le 29 mai 2008; Gilberte Schaefer est présidente de l'Association,
Lucien Baumann vice-président, Distel Rémy trésorier et Michèle Zinck, secrétaire.

Le comité est composé d'une douzaine de personnes issues des différents groupes qui occupent régulièrement la salle et de sept membres du Conseil Municipal.

**Cette salle se veut avant tout un lieu de rencontre
pour tous les habitants !***

**extrait des DNA de septembre 1992*

Dès à présent réservez-vous le **dimanche 16 novembre 2008 à midi** pour passer un moment convivial autour d'une « cochonaille ».

PS : Pour toute réservation de la salle, appelez le **06 32 67 47 11**

Le mot des écoliers

La sortie de fin d'année en maternelle

Cette année, les enfants de l'école maternelle de Thal-Marmoutier ont travaillé autour du thème: "Arbre, mon Ami". En dernière étape de ce travail, les enfants ont pu se rendre en sortie toute une journée organisée avec l'association des Piverts à Neuwiller les Saverne.

Suite à cette journée, voici ce que les enfants de grande section ont restitué, sous forme de dictée à l'adulte.

« Vendredi 23 mai, nous sommes montés dans un bus qui était conduit par le papa de Marie. Il nous a emmenés au château de Neuwiller les Saverne.

En arrivant, nous sommes descendus, nous avons pris notre goûter et nous avons même pu jouer un peu.

Nous sommes ensuite allés dans une salle dans laquelle il y avait des boîtes. Il fallait deviner ce qu'il y avait dans ces boîtes: des feuilles mortes, des cailloux, des branches, des marrons et de l'herbe séchée.

Ensuite, il fallait deviner quel animal faisait le son entendu et chacun devait ranger sa carte représentant cet animal: soit dans la forêt, soit dans la ferme. L'animateur nous a expliqué et montré les caractéristiques des rapaces.



C'est à ce moment là que nous sommes sortis dans le jardin pour jouer au jeu de la chouette et le mulot: la chouette, les yeux bandés devait écouter le bruit fait par le mulot pour l'attraper.

Après ce jeu, l'animateur nous a emmenés dans une pièce où il y avait des animaux empaillés: un renard, un chat sauvage, un lièvre, un cerf et une biche, un sanglier, un hérisson, une martre, un blaireau, un écureuil, un héron, un chevreuil, une buse, et des oiseaux.

Nous sommes repartis pour aller dans le jardin du château où nous avons pêché. Jason a attrapé un triton, Alicia et Anthony un têtard. Nous avons trouvé beaucoup d'escargots, des larves de libellules.

Enfin, c'était l'heure du pique-nique. Quelle matinée !



Le mot des écoliers

Le jardin et les ordinateurs des CP/CE1

Le jardin des CP/CE1

Comme tous les ans, au mois de mars nous avons desherbé notre jardin délaissé pendant tout l'hiver.

Un coup de pioche, un peu de terre fraîche... et le tour est joué.

Lophie a ramené des graines de radis, Lucie et Florian des graines de carottes et Paul des graines de fleurs.

Depuis nous avons dégusté des radis, les carottes, petits pois... poussent assez vite.

Nous avons déjà des groseilles toutes noires.



Les ordinateurs pour le CE1

Depuis la rentrée nous avons 8 ordi (gracieusement de l'E.S) et nous y avons installé :

- Paint Artist
 - et un atelier d'écriture et nous y avons des jeux éducatifs.
- Nous avons appris à faire un traitement de texte, à importer une image, à la disposer, à l'agrandir.

Dès qu'un devoir est achevé nous nous rendons au coin-ordi ou lecture ou coin-fiches (coloriages magiques...)

La page des jeunes

Si tu as entre 6 et 16 ans et si tu as peur de t'ennuyer cet été,
prends contact avec le RAJ



Tu pourras à la journée:

t'éclater

- dans les Parcs Aventures
- dans les Espaces Aquatiques
- à Europa Park

pratiquer

- le bowling
- la luge d'été
- le paint-ball
- le karting
- le laserquest

aller

- au Mc Do + Ciné

ou alors participer :

- à un camp Aventure
- à un camp Equitation
- à un camp Voile

et pourquoi pas :

- à un raid aventure
- à un échange européen

Le réseau animation jeune viendra te chercher dans ta commune.

Les tarifs comprennent le transport, les activités, l'encadrement qualifié, un goûter et l'assurance.

N'hésite pas à consulter leur site internet.

Contacts et inscriptions

Fabien URBES / directeur - port. 06 87 82 20 68

Loic Kleinklaus / animateur jeunes - port. 06 87 88 70 82

Réseau Animation Jeunes (RAJ)

Cour de la Mairie
67700 MONSWILLER

Tel/Fax : 03 88 71 86 23

Email : info@reseau-animation-jeunes.org

Site Internet : www.reseau-animation-jeunes.org

La bibliothèque

« Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves de l'humanité. »

Julien Green.

La bibliothèque municipale... tous les enfants du RPI la connaissent et y empruntent gratuitement des albums, des histoires courtes et plus tard des romans ou des BD. Vous, adultes, y trouverez plus de 1600 romans, un bon millier de documentaires, des alsatiques, des bandes dessinées. Nous renouvelons le fonds prêté par la bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BDBR) deux fois par an, mais vous pouvez tous les mois nous demander des titres précis que vous trouverez dans sa base de données sur le web et nous nous chargerons de les faire venir à Thal.



Aperçu d'un changement des livres de la BDBR :

- Sélection (selon la date d'emprunt)
- Recherche dans les rayonnages
- Suppression des ouvrages (un par un) dans la base de l'ordinateur.
- Tri par genre et classement
- Préparation des tables dans le *1000 clubs*
- Transport des livres et installation sur les tables en bas
- Récupération par la BDBR
- Pendant ce temps là nous montons les livres que nous avons choisis à Truchtersheim à la Bibliothèque Départementale. (il faudra les ajouter à notre base, les trier et les ranger)
- Remise en ordre du *1000 clubs*

Vous pourrez emprunter 3 nouveaux livres chaque fois que vous viendrez et pourrez les garder 3 semaines (plus longtemps en période de vacances !) et cela pour la très très modique somme de 7,62 € (le prix d'un livre de poche jeunesse !!!) par an.

Les horaires : mardi soir de 19h à 20h30, mercredi de 14h à 16h et jeudi de 14h à 16h, pendant les vacances les mardis de 19h à 20h30.

Je profite de ce nouveau bulletin pour remercier du fond du coeur les bénévoles et en particulier les quatre non-thalois qui font partie de notre équipe et sans lesquels la bibliothèque serait certainement fermée faute de « personnel ».

Passez d'agréables vacances et si vous frissonnez, il est à espérer que cela soit à cause d'un thriller (ou d'une croisière au pôle) !

Pascale Delorme *responsable*

« La récompense des livres, c'est d'être lus. »

Julien Green - *Devant la porte sombre*

J. Green (de son vrai nom Julian Hartridge Green) était un écrivain américain de langue française. Il est né à Paris. A 19 ans il se met à écrire. Acharné de liberté, épris de religion et de musique, il est l'auteur de nombreux ouvrages dont un passionnant journal. Il succéda (1^{er} étranger) à François Mauriac au sein de l'Académie Française et, fait rarissime, en démissionna. Il est mort il y a 10 ans, à 98 ans, après une existence pleine et attentive.



Prévention du cancer



Association pour le dépistage organisé du cancer colorectal en Alsace

Le cancer de l'intestin peut être guéri et même évité grâce au dépistage

Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, c'est l'un des cancers les plus graves et les plus fréquents, tout particulièrement en Alsace qui a le record de France. C'est, après le cancer du poumon, la deuxième cause de décès par cancer. Dans notre région, environ une personne sur 17 aura un cancer colorectal au cours de sa vie. Chaque année en Alsace, un cancer colorectal est diagnostiqué chez 1 162 personnes et 474 en meurent. Avec le vieillissement progressif de la population, le nombre de ces cancers augmente. Il touche les femmes comme les hommes. Il est rare avant 50 ans. Après 50 ans, le risque augmente avec l'âge.

Le cancer colorectal se développe le plus souvent à partir de petites excroissances dans l'intestin appelées polypes. Certains polypes peuvent grossir et se transformer en cancer après une dizaine d'années. Les polypes ou le cancer peuvent saigner. Lorsqu'elles sont invisibles à l'œil nu, des traces de sang peuvent être détectées par un test simple de recherche de sang dans les selles (RSOS). Lorsqu'on diagnostique un polype, on peut l'enlever et éviter qu'il se transforme en cancer. Lorsqu'on diagnostique un cancer au début, les chances de guérison sont très importantes. Au contraire, lorsque le cancer est diagnostiqué tardivement, il est nécessaire de recourir à des traitements lourds et les chances de guérison sont moindres.

La campagne de dépistage du cancer colorectal a permis de dépister 416 cancers et d'en éviter 907 depuis 2003 dans le département du Haut-Rhin (données de mars 2008). La campagne, dans la commune de THAL MARMOUTIER a débuté en juin 2008. " Pour être efficace, la participation doit dépasser 50%" Malheureusement, les hommes et en particulier ceux de moins de 60 ans, plus exposés pourtant, participent moins.

Les habitants de THAL MARMOUTIER vont recevoir un courrier les invitant à se rendre chez leur médecin généraliste pour qu'il leur remette le test. Il est gratuit ! **Tous les médecins généralistes de votre canton sont prêts à vous remettre le test de dépistage**, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans :

Faites le test tous les deux ans

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une alimentation saine. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut manger moins et manger mieux, c'est à dire plus de légumes et fruits frais et moins de viandes et de graisses animales.

ADECA Alsace – 122 rue de Logelbach – BP 30593 - 680008 Colmar CEDEX

☎ 03 89 12 70 13 - 📠 03 89 12 70 17

✉ secret@adeca-alsace.fr – www.adeca-alsace.fr

Les aides à la valorisation du patrimoine

Quels sont les travaux subventionnables ?

Les travaux pris en compte concernent les **travaux d'entretien** tels que le **crépis, la peinture, la réfection de la toiture, les ouvrants (fenêtres, volets, porte d'entrée)**, ainsi que les **travaux de restauration d'édifices remarquables** (dont la liste est consultable à la Communauté de communes) pour lesquels les travaux pris en compte sont : structure en pans de bois, maçonnerie, clôture sur rue...

Quelles sont les conditions d'accès aux subventions ?

Seuls les **immeubles antérieurs à 1900 et situés dans un périmètre défini** par chaque commune en accord avec le Département, pourront bénéficier de subventions pour des travaux répondant à certaines conditions.

2 règles à respecter !

- ☞ Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'accord de subvention
- ☞ Faire impérativement réaliser par des entreprises les travaux pour lesquels des subventions sont demandées

Quel est le montant des subventions ?

Crépis	3,1€/m ²
Peinture	2,3€/m ²
Toiture	3,1€/m ²
Ouvrants	38,50€ (pour 1 paire de volets ou une paire de fenêtres en bois) 77€ (pour une porte en bois)
Eléments architecturaux (encadrements d'ouverture, escaliers, pierre de taille...)	15% du coût de la réfection

Qui verse les subventions ?

- Le **montant total de la subvention** de la Communauté de communes est **plafonné à 3 050€** par bâtiment.
- L'aide financière du Conseil général est équivalente à celle de la Communauté de communes.

La démarche à suivre : comment constituer son dossier.

AVANT CONSEIL :

① **Mise en rapport avec l'architecte** du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (cf. coordonnées ci-dessous) pour un conseil gratuit dans l'élaboration de votre projet

Constitution du dossier de subvention

Y joindre :

- un plan de situation du bâtiment dans la commune
- une photographie du bâtiment concerné (avant travaux)
- un devis détaillé des travaux par corps de métier, et les fiches techniques des matériaux employés selon les conseils donnés par l'architecte
- un Relevé d'Identité Bancaire ou postal au nom du demandeur

! Penser à faire une **déclaration de travaux** en mairie.

Vous joindrez une copie de l'autorisation délivrée par la mairie à votre dossier de demande de subvention.

APRES CONSEIL :

② **Restitution du dossier** à la Communauté de communes

③ **Instruction** du dossier à la Communauté de communes pour vérifier qu'il soit bien complet et que les travaux répondent aux conditions pour l'octroi de la subvention.

④ Envoi d'une **lettre d'accord** pour le démarrage des travaux par la Communauté de communes

! REALISATION DES TRAVAUX !

☞ Les travaux entrepris avant le dépôt de la demande et l'accord de subvention, ne pourront bénéficier de subventions !

APRES TRAVAUX

⑤ **Compléter le dossier de subvention** en y joignant les pièces supplémentaires indispensables à l'octroi d'une subvention :

- les factures détaillées par corps de métier
- une photographie de l'immeuble après les travaux

⑥ L'**instruction** par la Communauté de Communes ne pourra se faire qu'**en possession du dossier complet**. Il sera ensuite transmis par nos soins au Conseil Général pour la bonification de cette aide.

Adresses utiles :

- ♦ Communauté de Communes de la Région de Saverne – Direction du Logement et du Cadre de Vie
Contact : Marie-Louise HUSER - Maison de l'Emploi et de la Formation - 16 rue du Zornhoff – 67700 SAVERNE
☎ 03 88 02 13 11 - e-mail : marie-louise.huser@cc-saverne.fr
- ♦ Parc Naturel Régional des Vosges du Nord - Aurélie WISSER – Architecte – ☎ 03 88 01 49 59

Infos en vrac

Com'ette

Navette : du lundi au vendredi de 7h à 19h

Réservation : 03/88/02/02/02 : de 14h à 18h

Contact : Agence commerciale
73 Grand rue
67700 Saverne

Tarif : Ticket jeune (-26ans) : 1€
Ticket unitaire : 1.90€
Carnet de 10 tickets : 16 €



Relais assistantes maternelles

Responsable : Corinne Schuler à DETTWILLER

Téléphone : 03/88/02/00/59

Horaires :

lundi permanences téléphoniques de 15h à 16h

mardi et vendredi de 9h à 12h

sauf le 1er vendredi du mois de 10h45 à 12h

le jeudi de 13h à 15h sur rendez-vous



MISSION HABITAT

des conseils & une assistance sans frais



**Permanences le 2^e et 4^e jeudi du mois
de 10 h à 12 h
au 73 Grand'Rue (local Comette) 67700 SAVERNE**

Vous êtes propriétaire d'un logement ou d'un immeuble nécessitant des travaux, un architecte est à votre disposition afin de vous accompagner dans votre projet de réhabilitation ou de création de logements locatifs :

- Analyse technique et financière, étude de faisabilité
- Instruction des dossiers de demandes de subventions

N'hésitez pas à contacter le Chargé d'Opération, M. Patrick SUSS au 03 88 10 25 25

LOGEMENT VACANT au 1er septembre 2008

Un logement communal situé au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie sera vacant au 1^{er} septembre 2008. Il dispose d'une surface habitable de 70,67 m² et comprend 3 pièces, une cuisine, une salle de bains/wc et un dégagement.

Pour tout renseignement complémentaire ou inscription, veuillez vous présenter en mairie de Thal-Marmoutier lors des permanences.

Internet, ADSL, adresses mail ...

Vos élus ont le souci de communiquer avec vous....A l'ère des moyens de communication de plus en plus rapides et de plus en plus nombreux, force est de constater qu'il est de plus en plus difficile de communiquer....

Il existe bien sûr les DNA, les panneaux d'affichage...THAL INFOS, le téléphone...mais sachant qu'aujourd'hui le moyen le plus rapide étant internet (malheureusement pas encore pour tous...), il serait judicieux pour les habitants de THAL qui le souhaitent, de transmettre votre adresse e-mail à la mairie afin de permettre une diffusion rapide d'infos (ramoneur, enlèvement des ordures ménagères lors d'un jour férié, route barrée, etc....)

NDLR : de nombreuses réunions avec la Com Com et le Conseil Général ont déjà eu lieu afin de desservir les habitants de la zone « hors ADSL ». Les projets suivent leur cours, malheureusement à ce jour aucune décision définitive n'a été prise.... Affaire à suivre !!!

Quelques dates

13 Juillet 2008 :	Brocante de l'ASC Brotsch
13 Octobre 2008 :	Bal populaire et feu d'artifice à la salle Jeanne d'Arc
8, 9 et 10 août 2008 :	Don du sang à la salle des fêtes de Haegen
6 septembre 2008 :	Tartes flambées de l'ASC Brotsch à Birkenwald
18 octobre 2008 :	Dîner dansant de de l'ASC Brotsch à Reinhardsmunster
16 novembre 2008 :	Salle Jeanne d'Arc : Cochonailles

Note de la rédaction

Ces pages vous appartiennent, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, à participer à la rédaction du bulletin, à nous faire parvenir des photos. Votre avis, vos articles nous intéressent.

Merci pour votre participation.

 : Mairie de Thal-Marmoutier - 2 rue du Mosselbach - 67440 THAL-MARMOUTIER

 : 03.88.91.27.80 -  : 03.88.91.27.80 - @ : mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE en Juillet-Août 2008

du 1^{er} juillet au 10 août inclus	Horaires habituels : Lundi de 18 h à 20 h Jeudi de 18 h à 20 h
du 11 août au 31 août inclus	Fermeture de la mairie – en cas d’urgence, prière de s’adresser à M. le Maire ou MM. les Adjointes
à compter du 1^{er} septembre	Horaires habituels : Lundi de 18 h à 20 h Jeudi de 18 h à 20 h

**CONSULTATION DES DOCUMENTS FINANCIERS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE**

Les comptes administratifs et budgets sont consultables en mairie durant les heures d’ouverture au public.

PASSEPORT et CARTE D’IDENTITE

Vérifiez les dates de validité de vos pièces d’identité afin d’effectuer les formalités de renouvellement en temps utile.

Attention aux délais !

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

LES URGENCES	
POMPIERS	18 ou 112
GENDARMERIE – Marmoutier	03 88 70 60 04
SAMU	15
CENTRE HOSPITALIER - Saverne	03 88 71 67 67
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37
SOS MAINS – Diaconat Strasbourg	03 88 14 42 57
SOS MAINS – CTO Illkirch	03 88 55 20 00
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS -Thal	03 88 03 12 03
INFO SIDA SERVICE	08 00 84 08 00
INFO DROGUE SERVICE	08 00 23 13 13
ENFANCE MALTRAITEE	119
ALCOOLIQUE ANONYME	08 00 77 31 02
SOS AMITIE	03 88 22 33 33
SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT	03 88 91 21 68
ELECTRICITE DE STRASBOURG – urgences	03 88 18 74 00
RAMONAGE Florence	03 88 70 09 75

ADMINISTRATION	
MAIRIE	03 88 91 20 87
M. le Maire Jean-Claude DISTEL	03 88 91 29 10
Adjoint Pierre LOTZ	03 88 91 23 21
Adjoint Rémy LEHMANN	03 88 91 15 79
Adjoint Pierre VOLKRINGER	03 88 70 86 71
Adjointe Mylène SCHOEPF	03 88 71 28 60
Ecole – 2 rue du Mosselbach	03 88 71 27 30
Ecole – 10 rue Ballerich	03 88 91 85 52
Paroisse catholique - Presbytère Dimbsthal	03 88 70 62 05
Paroisse catholique – personne relais – Marie-Cécile KIEFFER	03 88 91 07 99
Paroisse catholique – personne relais – Bernadette ZUBER	03 88 91 28 08
Accueil périscolaire et vacances scolaires ARC EN CIEL – Thal	03 88 91 89 49
Salle Jeanne d’Arc – réservation	06 32 67 47 11
Assistance sociale - Marmoutier	03 88 70 61 34
Maison Départementale des Handicapés	08 00 74 79 00
ESPAS SENIORS – Saverne (informations utiles)	03 88 91 82 61
Caisse d’Allocations Familiales	08 20 25 67 10
Caisse Régionale d’Assurance Vieillesse	08 21 10 67 67
CICAS (retraite complémentaire)	08 20 20 00 15
Caisse Primaire d’Assurance Maladie	08 20 90 41 51
La Poste - Marmoutier	03 88 03 22 30
Sous-Préfecture – Saverne	03 88 71 72 00
Trésorerie Principale – Saverne	03 88 01 86 50
Centre des impôts – Cadastre – Saverne	03 88 03 12 50
Direction Départementale de l’Equipement – Bouxwiller	03 88 71 39 59
Relais Assistantes Maternelles – Saverne	03 88 02 00 59
Transport à la demande « COM’ETTE »	03 88 02 02 02
Réseau Animation Jeunes RAJ	03 88 71 86 23